

JEU-CONCOURS

RÈGLEMENT COMPLET

Fabbrica d'Armi Beretta S.p.A., dont le siège est sis via Pietro Beretta 18, 25063 Gardone Val Trompia, Brescia, Italie (ci-après « le Promoteur ») organise en collaboration avec STEINER-Optik GmbH, dont le siège est sis Dr.-Hans-Frisch-Str. 9, 95448 Bayreuth, Allemagne et Humbert, dont le siège est sis 45, Avenue Paccard, 42340 Veauche, France le présent jeu-concours, dénommé « Gagnez une Beretta BRX1 équipée d'une Steiner Ranger 8 ».

Le jeu-concours est ouvert à tous les consommateurs finaux majeurs résidant en France, en possession d'un permis de port d'arme valide, qui participent à l'opération selon les modalités décrites ci-dessous. Les participants devront également être en possession d'une connexion Internet et d'un email valide. Les salariés du Promoteur et de sa société associée Humbert, les salariés de Steiner ainsi que les membres de leur famille immédiate, les agents et toute personne liée professionnellement à ce jeu-concours, ne sont pas autorisés à participer.

La participation au jeu-concours est gratuite.

En participant au présent jeu-concours, les participants déclarent accepter toutes les clauses du présent règlement.

1. Période promotionnelle

La promotion est valide du 1^{er} juin au 2 octobre 2022 (ci-après « Période de participation »).

2. Comment participer

Pour participer au jeu-concours, pendant la période de validité de l'opération, les utilisateurs devront se rendre sur le site www.gagnezavecberettaetsteiner.com et s'enregistrer en remplissant le formulaire spécifique avec toutes les informations obligatoires requises, accepter le règlement et éventuellement donner les consentements au traitement des données à des fins de marketing.

Une fois enregistrés, les utilisateurs devront répondre correctement aux questions proposées le plus rapidement possible : pour chaque question, l'utilisateur aura 10 secondes pour répondre. Pour chaque réponse correcte, l'utilisateur cumulera 100 points ; en outre, il cumulera des points supplémentaires correspondants à la différence entre le temps total à disposition par réponse et celui qu'il a utilisé. À titre d'exemple : l'utilisateur répond correctement à 3 questions sur 4, cumulant 300 points. Il répond à la première question en 4,07 secondes et obtient ainsi 5,93 points supplémentaires, il répond à la deuxième en 2,42 et obtient 7,58 points supplémentaires, il répond à la troisième en 5,80 secondes et obtient 4,20 points supplémentaires, il répond à la quatrième question en 2,68 secondes et obtient 7,32 points. Le score total sera 325,03.

À la fin du quiz, l'utilisateur visualisera le score obtenu et participera ainsi à l'attribution du prix.

Limites de participation : il ne sera possible de participer au concours qu'une seule fois.

Le Promoteur se réserve le droit, à tout moment, de vérifier la validité des participations, notamment l'identité, l'âge et le lieu de résidence du participant, et de disqualifier tout participant qui aurait agi en violation des clauses du présent règlement ou de manière frauduleuse.

3. Sélection des gagnants

À l'issue du jeu-concours, un classement sera établi avec les points obtenus par tous les utilisateurs. Le gagnant sera l'utilisateur qui aura obtenu le score total le plus élevé, correspondant à la somme du score obtenu pour chaque bonne réponse et des points supplémentaires. Les 10 utilisateurs suivants dans le classement seront considérés comme des réserves, qui seront contactées uniquement dans le cas où il

n'est pas possible de contacter le vainqueur ou s'il ne réunit par les conditions nécessaires pour l'attribution du prix ou pour tout autre motif rendant impossible l'attribution du prix au vainqueur.

En cas d'égalité, le gagnant sera le participant qui aura répondu correctement aux plus de questions. En cas de nouvelle égalité, le gagnant sera celui qui aura obtenu le score le plus élevé dans les réponses aux questions. En cas de nouvelle égalité, le gagnant sera celui qui aura cumulé le plus de temps supplémentaire.

Le gagnant remportera :

- 1 carabine linéaire Beretta BRX1 en calibre .30-06 Springfield
- 1 fourreau pour fusil de chasse Beretta mod. Black Boar
- 1 courroie porte-fusil Beretta mod. Neo
- 1 jeu de deux anneaux en aluminium avec attache Picatinny pour montage optique
- 1 lunette Steiner Ranger 8 1-8x24

Ce prix ne peut pas être délégué à des tiers.

Pour plus d'informations sur les prix, voir le paragraphe 4 ci-dessous.

4. Informations sur les prix

Les prix en jeu pour le gagnant sont :

- 1 carabine linéaire Beretta BRX1 en calibre .30-06 Springfield d'une valeur de € 1.549,00
- 1 fourreau pour fusil de chasse Beretta mod. Black Boar d'une valeur de 79,00 €
- 1 courroie porte-fusil Beretta mod. Neo d'une valeur de 25,00 €
- 1 jeu de deux anneaux en aluminium avec attache Picatinny pour montage optique d'une valeur de 149,99 €
- 1 lunette Steiner Ranger 8 1-8x24 d'une valeur de € 1.799,00

La valeur totale des lots est de 3 601,99 €.

5. Notification des gains et remise des prix

Le gagnant sera informé par email et/ou par téléphone. Pour pouvoir recevoir le prix, il devra répondre à l'email dans les 15 jours civils suivant la première notification, en envoyant :

- une copie de son document d'identité en cours de validité ;
- une copie de son permis de port d'arme en cours de validité. Il est précisé que le permis de port d'arme devra être valide au moins jusqu'à la date de remise du prix.

Si nécessaire, afin de vérifier les conditions de participation et de remettre le prix, le Promoteur pourra également demander d'autres documents ou informations au gagnant.

En cas de non-réponse à l'email de notification dans le délai indiqué, les gains ne seront pas validés et un gagnant de réserve sera contacté, qui devra respecter les mêmes délais d'acceptation.

Dans le cas également où les informations indiquées dans les documents présentés ne correspondraient pas à celles enregistrées lors de la phase de participation, le gain sera considéré comme irrégulier et ne pourra pas être validé. Le Promoteur se réserve le droit de disqualifier tout participant ou gagnant qui aurait enfreint l'une des clauses du présent règlement.

La société promotrice et les tiers désignés par celle-ci n'assument aucune responsabilité en cas de non-envoi ou d'envoi tardif de l'email de notification. Il est de la responsabilité du gagnant de s'assurer que l'adresse email indiquée lors de la phase de participation est correcte et valide et que la boîte de messagerie est opérationnelle.

Important : La réception de la documentation susmentionnée est une condition nécessaire à la validation des gains : sans cette documentation, les gains ne peuvent être validés. Le Promoteur se réserve le droit d'effectuer les vérifications nécessaires pour s'assurer de la régularité de la participation ainsi que de l'exactitude des données indiquées par le participant.

Dans le cas où les données communiquées pour la validation du gain ne correspondraient pas à celles enregistrées lors de la phase de participation, le gain sera considéré comme irrégulier et ne pourra pas être validé. Le Promoteur se réserve le droit de disqualifier tout participant ou gagnant qui aurait enfreint l'une des clauses du présent règlement.

Une fois le prix accepté, le gagnant devra indiquer l'armurerie la plus proche de son domicile afin qu'elle puisse préparer, via les canaux appropriés, l'expédition du prix au point de retrait demandé par le gagnant. Une fois que le prix sera disponible pour retrait, une communication spécifique sera envoyée au gagnant l'informant de tous les documents nécessaires qu'il devra présenter pour que l'arme soit mise à son nom. Le prix sera remis au gagnant dans les 90 jours suivant la validation du gain.

Il est précisé que :

- Le Promoteur décline toute responsabilité en cas de dommage ou de perte résultant de l'indication incorrecte ou inexacte des adresses par les participants.
- Le paiement des éventuelles taxes dues pour les prix est à la charge des gagnants, qui sont tenus de se conformer à la réglementation en vigueur dans leur pays.
- Les prix ne sont pas transférables à des tiers. Le gagnant ne peut réclamer un autre prix ou son équivalent en espèces. Toutefois, dans le cas où le Promoteur ne serait pas en mesure de livrer le prix promis, en raison de circonstances imprévisibles ou indépendantes de sa volonté, il se réserve le droit de modifier, en tout ou en partie, la composition du prix, ou de le remplacer par un prix de valeur égale ou supérieure.

6. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Informations à fournir conformément à l'article 13, règlement européen 679/2016 (le « RGPD »)

Les données à caractère personnel fournies spontanément seront traitées, principalement par voie électronique et avec des outils d'analyse, y compris statistiques, par Fabbrica d'Armi Beretta S.p.A., dont le siège est sis Pietro Beretta 18, 25063 Gardone Val Trompia, Brescia, Italie pour la réalisation de toutes les phases liées au jeu-concours nommé « Gagnez une Beretta BRX1 équipée d'une Steiner Ranger 8 ». En outre, elles seront traitées afin de respecter les réglementations administratives et d'autres types qui sont obligatoires en vertu de la loi en vigueur en Italie ou des décisions de l'UE et conservées pendant la durée imposée par lesdites réglementations. Les données demandées sont obligatoires aux fins susmentionnées et leur non-communication ne permettra pas de mener à bien les activités de gestion de l'opération promotionnelle et de se conformer à la loi.

Après consentement explicite les données des gagnants seront publiées dans les médias, tels qu'Internet et des documents d'information et promotionnel – au format numérique et papier.

En outre, après consentement explicite, les données seront traitées par le responsable du traitement pour des contacts ayant des fins promotionnelles et de marketing (tels que : envoi de newsletter, promotions sur des produits et services, bons de réduction, sondages et études de marché). Ces contacts promotionnels seront réalisés par email. Si le consentement requis est donné, les données seront traitées pour des contacts promotionnels/de marketing et pour profilage par les sociétés STEINER-Optik GmbH, dont le siège est sis Dr.-Hans-Frisch-Str. 9, 95448 Bayreuth, Allemagne et Humbert, dont le siège est sis 45, Avenue Paccard, 42340 Veauche, France en qualité de responsables du traitement indépendants.

La conservation des données aux fins de la gestion du jeu-concours sera limitée à la période de réalisation de chacune de ses phases et conformément aux dispositions de la réglementation en la matière. Elles seront ensuite anonymisées pour créer des rapports statistiques et les données d'identification seront détruites.

À l'inverse, si le consentement a été donné pour des contacts promotionnels (marketing), les données seront conservées dans les archives de Fabbrica d'Armi P. Beretta S.p.A., STEINER-Optik GmbH et Humbert tant qu'il sera estimé que leurs produits ont un intérêt ou suite à l'exercice du droit d'opposition au traitement aux fins de marketing par la personne concernée. Dans ce cas également, une fois la période de conservation passée, les données seront anonymisées pour produire des statistiques et les données d'identification seront détruites, en les effaçant de nos archives.

Le sous-traitant est : Promosfera S.r.l., via XXV Aprile 56, 21011, Casorate Sempione (VA), Italie.

Les personnes autorisées à effectuer le traitement sont les responsables des ventes et du marketing, du centre d'appels, des systèmes d'information et de la sécurité des données.

Conformément aux articles 15 à 21 du RGPD, en écrivant au responsable du traitement à l'adresse postale susmentionnée ou à l'adresse email privacy@beretta.com, il est possible d'exercer les droits de consultation, de modification, d'effacement et d'oubli, de limitation du traitement des données ou d'opposition à leur traitement pour des motifs légitimes ou à des fins d'information et de promotion. En cas de retrait du consentement donné, qui peut être présenté à tout moment, il est entendu que cela n'affecte pas la légalité du traitement basée sur le consentement précédemment donné ou sur d'autres mécanismes au consentement autorisés par la loi. Il est également précisé que la personne concernée a le droit de présenter une réclamation auprès de l'autorité de contrôle pour faire valoir ses droits. Toujours en écrivant à l'adresse postale indiquée ci-dessus ou en envoyant un courrier électronique à privacy@beretta.com il est possible de demander la liste complète et à jour des sous-traitants. Le délégué à la protection des données peut être contacté à l'adresse email privacy@beretta.com pour des informations sur le traitement des données.

Enfin, le droit de demander la portabilité des données existe, à savoir de recevoir ses propres données dans un format structuré, d'utilisation courante et lisible par des dispositifs électroniques communs, pour les transmettre directement à un autre sujet, responsable du traitement indépendant, afin qu'il puisse les traiter dans les limites fixées par la personne concernée.

7. CLAUSES FINALES

- Les informations relatives aux modalités de participation au jeu-concours font partie du présent règlement. La participation à la promotion implique leur acceptation.
- Le Promoteur n'assume aucune responsabilité pour d'éventuels dommages, coûts ou pertes (directs ou indirects) subis par tout participant ou gagnant du fait de la participation au présent jeu-concours ou du fait de l'utilisation du prix gagné, sans préjudice de la responsabilité du Promoteur en cas de mort ou de dommages découlant de sa négligence.
- Le Promoteur n'assume aucune responsabilité pour d'éventuelles problématiques techniques ou erreurs humaines qui peuvent affecter la bonne acquisition des participations.
- Toutes les décisions du Promoteur relatives à tout aspect de cette promotion sont réputées définitives et aucune correspondance ne sera échangée à leur sujet.
- Le Promoteur se réserve le droit de modifier, annuler ou suspendre un élément d'un prix lorsque, du fait de circonstances indépendantes de sa volonté, ledit élément n'est plus disponible. Le Promoteur n'assume aucune responsabilité vis-à-vis des gagnants, lorsque le prix n'est plus disponible ou est modifié ou annulé pour quelque raison que ce soit. En cas de survenue de circonstances imprévues, le Promoteur se réserve également le droit de remplacer le prix en tout ou partie par un autre d'une valeur égale ou supérieure.
- Le Promoteur n'assume aucune responsabilité pour des actions de tiers.
- La présente promotion est soumise à toutes les dispositions et réglementations applicables.
- Le Promoteur n'assume aucune responsabilité dans le cas où se produit un acte, une omission, un événement ou une circonstance indépendante de sa volonté et qui l'empêche de satisfaire les obligations prévues par le présent règlement ou qui donne lieu à un retard dans leur exécution.
- En cas de circonstances qui affectent le bon déroulement de la promotion ou de circonstances susceptibles d'empêcher le déroulement prévu de la promotion, pour quelque raison que ce soit indépendante de la volonté du Promoteur, par exemple en cas de guerre, d'actes de terrorisme, d'états d'urgence, de catastrophes naturelles (ou autre), d'infections dues à des virus informatiques, de bogues, d'interventions non autorisées sur les logiciels, de difficultés d'origine technique ou toute autre problématique susceptible de modifier la sécurité, l'intégrité et le bon déroulement de la promotion, le Promoteur se réserve le droit, à son entière discrétion et dans toute la mesure permise par la loi de (a) disqualifier tout participant ou (b) en fonction des éventuelles indications des autorités compétentes, de modifier, de suspendre, de mettre fin de manière anticipée ou d'annuler la présente promotion.
- Le Promoteur se réserve le droit de vérifier la validité des participations et de disqualifier tout participant qui tente de trafiquer la mécanique de participation. Le Promoteur se réserve également le droit de disqualifier tout utilisateur dont la participation n'est pas conforme à ce que prévoit le présent règlement et/ou qui a mis en œuvre toute action visant à altérer le bon déroulement de la

promotion. Dans ce cas, le Promoteur se réserve le droit de demander à la personne concernée un dédommagement pour les dommages subis.

8. Jeu sans obligation d'achat

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Concours se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif France Telecom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0.16 euros la minute).

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Fabbrica d'Armi Beretta S.p.A., con sede in via Pietro Beretta 18, 25063 Gardone Val Trompia, Brescia, Italie

Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchis au tarif économique.

9. Dépôt du règlement

Le règlement est déposé via www.reglement.net, à la SELARL 812 - HUISSIERS, huissiers de justice associés, 88 boulevard de la Reine, 78000 Versailles Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site www.gagnezavecberettaetsteiner.com. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Le règlement complet du jeu est également disponible gratuitement sur le site Internet à l'adresse www.gagnezavecberettaetsteiner.com

La Société Organisatrice et les participants au jeu s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'interprétation ou l'exécution du présent règlement. Pour ce faire, toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite exclusivement à l'adresse du jeu et comporter obligatoirement les coordonnées exactes du demandeur (nom et adresse). Les contestations et réclamations écrites et relatives à ce jeu ne seront plus prises en compte passé un délai de deux (2) mois après la clôture du jeu. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

En cas de contradiction entre les dispositions du présent règlement et tout et/ou information quelconque relative au Jeu, les dispositions du présent règlement déposé chez l'Huissier de Justice prévaudront.

En cas de désaccord définitif, les tribunaux de Paris seront les seuls compétents.

10. ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

11. DROITS DE PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu-concours sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

Le présent jeu-concours est régi par la réglementation française.